



Commissaires aux comptes

AFORPA

Association régie par la Loi de 1901

*150-156, Rue du Maréchal Leclerc
94410 SAINT-MAURICE*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'AFORPA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables fournies dans les notes de l'annexe comptable,
- La comptabilisation et l'affectation des produits de fonctionnement,
- Le calcul des clefs de répartition des charges,
- L'évaluation et la constatation des provisions pour risques et charges.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont les différents points indiqués ont été présentés dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion émise dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 6 juin 2016

Auditeurs Associés Franciliens
Philippe RIMMER
Commissaire aux comptes





Becouze

Membre indépendant de Crowe Horwath International

AFORPA

COMPTE RENDU DE TRAVAUX
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXPERT-COMPTABLE,
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET
ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2015

Pour identification

Commissaire aux Comptes

Sommaire

Bilan association	2
ACTIF	2
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>2</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>2</i>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>2</i>
<i>Stocks en cours</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	<i>3</i>
<i>Dettes</i>	<i>3</i>
<i>Engagements reçus</i>	<i>3</i>
<i>Engagements donnés</i>	<i>3</i>
Compte de résultat association	4
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>4</i>
<i>Autres produits d'exploitation</i>	<i>4</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>4</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>4</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>5</i>
<i>Charges financières</i>	<i>5</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>5</i>
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	<i>5</i>
Annexe aux comptes annuels	6
<i>NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice</i>	<i>6</i>
<i>NOTE 2 - Règles et méthodes comptables</i>	<i>6</i>
<i>NOTE 3 - Notes sur le bilan</i>	<i>8</i>
<i>NOTE 4 - Notes sur le compte de résultat</i>	<i>12</i>
<i>NOTE 5 - Autres informations</i>	<i>15</i>
<i>NOTE 6 - Notes complémentaires sur le bilan actif</i>	<i>17</i>
<i>NOTE 7 - Notes complémentaires sur le bilan passif</i>	<i>18</i>
<i>NOTE 8 - Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice</i>	<i>19</i>

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	62 343	62 343		7 256
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 067 143		1 067 143	1 067 143
Constructions	14 362 429	8 766 059	5 596 370	5 862 690
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 849 580	2 497 048	352 532	446 704
Autres immobilisations corporelles	2 465 758	1 852 429	613 330	661 135
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				109 585
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	12 000		12 000	12 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 420		2 420	2 300
TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE	20 821 674	13 177 879	7 643 795	8 168 814
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements	6 256		6 256	4 303
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	10 941		10 941	3 677
Créances usagers et comptes rattachés	147 684		147 684	166 978
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	8 407		8 407	5 431
. Organismes sociaux	5 686		5 686	1 395
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	313 759		313 759	260 755
Valeurs mobilières de placement	3 279 903		3 279 903	1 816 851
Disponibilités	38 292		38 292	996 256
Charges constatées d'avance	72 966		72 966	80 108
TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT	3 883 895		3 883 895	9 335 753
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	24 705 569	13 177 879	11 527 690	11 504 567

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	401 752	401 752
. Ecart de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau	356 710	326 504
. Résultat de l'exercice	-63 971	30 205
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecart de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 261 801	7 771 051
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	7 956 291	8 529 512
Provisions pour risques et charges	114 390	129 390
TOTAL (II) - PROVISIONS	114 390	129 390
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III) - FONDS DEDIES		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		15 513
Fournisseurs et comptes rattachés	192 624	259 042
Autres	3 264 384	2 571 111
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) - DETTES	3 457 008	2 845 665
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	11 527 690	11 504 567
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Pour identification

Commissaire aux Comptes

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	407 150		407 150	342 797	64 353	18,77	
Montants nets produits d'exploitation	407 150		407 150	342 797	64 353	18,77	
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			6 991 135	7 507 546	- 516 411	-6,88	
Cotisations							
Autres produits			18	32 405	- 32 387	-99,94	
Reprise de provisions			17 682	91 389	- 73 707	-80,65	
Transfert de charges			153 625	118 165	35 460	30,01	
Sous-total des autres produits d'exploitation			7 162 461	7 749 505	- 587 044	-7,58	
Total des produits d'exploitation (I)			7 569 611	8 092 301	- 522 690	-6,46	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			13 288	15 887	- 2 599	-16,36	
Total des produits financiers (III)			13 288	15 887	- 2 599	-16,36	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion			4 172	21 094	- 16 922	-80,22	
Sur opérations en capital			718 553	795 621	- 77 068	-9,69	
Reprises sur provisions et transferts de charges				108 064	- 108 064	-100	
Total des produits exceptionnels (IV)			722 725	924 778	- 202 053	-21,85	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			8 305 624	9 032 966	- 727 342	-8,05	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-63 971		- 63 971	N/S	
TOTAL GENERAL			8 369 594	9 032 966	- 663 372	-7,34	

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		9 500	- 9 500	-100
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	-1 953	1 605	- 3 558	221,68
Autres achats non stockés	513 922	477 637	36 285	7,60
Services extérieurs	554 989	547 309	7 680	1,40
Autres services extérieurs	557 655	567 398	- 9 743	-1,72
Impôts, taxes et versements assimilés	247 145	233 385	13 760	5,90
Salaires et traitements	3 504 836	3 935 735	- 430 899	-10,95
Charges sociales	1 949 058	2 070 423	- 121 365	-5,86
Autres charges de personnels	110 261	192 085	- 81 824	-42,60
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	784 413	868 817	- 84 404	-9,71
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		46 000	- 46 000	-100
Autres charges	10 750	42 743	- 31 993	-74,85
Total des charges d'exploitation (I)	8 231 075	8 992 636	- 761 561	-8,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	135 162	5 847	129 315	N/S
Sur opérations en capital	227	542	- 315	-58,12
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	135 389	6 389	129 000	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	3 130	3 736	- 606	-16,22
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	8 369 594	9 002 761	- 633 167	-7,03
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		30 205	- 30 205	-100
TOTAL GENERAL	8 369 594	9 032 966	- 663 372	-7,34
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

Pour identification

Commissaire aux Comptes

Annexe aux comptes annuels

AFORPA

150 - 156, rue du Maréchal Leclerc
94410 SAINT-MAURICE

NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice social clos le 31 décembre 2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 11 527 690,76 €uros.

Le résultat net comptable est une perte de 63 970,55 €uros.

L'effectif moyen de l'ensemble des UFA et des CFA est en recul au cours de l'exercice, avec environ 922 jeunes accueillis en 2015, contre 982 en 2014.

Toutefois, une hausse des effectifs d'apprentis à été constatée au cours du deuxième semestre 2015. Les perspectives d'activité sont donc en amélioration.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Référentiel appliqué :

L'AFORPA, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général. En outre, les dispositions spécifiques applicables aux Centres de Formation des Apprentis, définies par le nouveau plan comptable des CFA (Avis n° 2003-04 du 1^{er} avril 2003 du CNC), sont également prises en compte.

pour identification
Commissaire aux Comptes

Principes comptables appliqués :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Image fidèle
Comparabilité
Continuité d'activité
Régularité
Sincérité
Prudence
Permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

NOTE 3 - Notes sur le bilan**Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

L'approche par composants, introduite par les règlements CRC 2002-10 et CRC 2003-07 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2005, a conduit à une décomposition des immobilisations. Les éléments constitutifs (composants) d'un actif ayant des utilisations différentes ont été comptabilisés séparément et ont fait l'objet d'un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le tableau de variation des immobilisations de l'année 2015 est présenté ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 343			62 343
Immobilisations corporelles	20 731 398	368 858	355 346	20 744 910
Immobilisations financières	14 300	120		14 420
TOTAL	20 808 042	368 978	355 346	20 821 674

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Note 3.2 - Amortissements

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées selon les durées d'utilisation prévues de chaque immobilisation.

Le tableau de variation des amortissements de l'année 2015 est présenté ci-dessous :

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	55 087	7 256		62 343
Immobilisations corporelles	12 584 141	770 156	238 761	13 115 536
TOTAL	12 639 228	777 412	238 761	13 177 879

Ces dotations sont comptabilisées dans les charges d'exploitation. En contrepartie de ces charges d'amortissement, une quote-part de subvention d'investissement est inscrite au résultat de l'exercice.

Cette quote-part de subvention constitue un produit exceptionnel en application des principes comptables applicables à l'association.

Note 3.3 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Note 3.4 - Fonds associatifs

Ils comprennent :

✓ **Fonds de dotation**

Le fonds de dotation inscrit au passif du bilan représente les apports effectués par le CNPA lors de la création de l'association.

✓ **Reports à nouveau**

Ils sont constitués des résultats (excédents ou déficits) cumulés de l'association. Ils représentent, au 31 décembre 2015, un solde créditeur de 356 710 Euros.

✓ **Subventions d'investissement**

Cette rubrique comprend le montant net des subventions versées par :

- L'Etat (taxe d'apprentissage),
- L'ANFA au titre des taxes parafiscales et fiscales,
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Des entreprises privées.

En contrepartie des amortissements des matériels financés, les subventions sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements pratiqués.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	326 505	30 205		356 710
Résultat de l'exercice	30 205		94 176	63 971
Fonds associatifs sans droit de reprise :	-			-
- Apports	401 751			401 751
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	-			-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 771 051	433 600	942 850	7 261 801
Total	8 529 512	463 805	1 037 026	7 956 291

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Note 3.5 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

Note 3.6 - Dettes

Les dettes d'exploitation sont constituées des dettes fournisseurs, ainsi que des dettes fiscales et sociales.

Un solde de 716 400 €uros de taxe d'apprentissage non utilisés apparaît en dettes fiscales au crédit du compte 441210.

Un solde de 1 195 000 €uros de taxe fiscale apparaît en dettes fiscales au crédit du compte 441830.

Note 3.7 - Trésorerie

Les comptes bancaires du CFA et de l'ORGANISME GESTIONNAIRE ont été compensés dans le cadre de la présentation des comptes de l'AFORPA.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

NOTE 4 - Notes sur le compte de résultat**Note 4.1 - Produits de fonctionnement**

Les produits de l'AFORPA sont répartis en fonction de leur objet. Leurs origines sont multiples.

✓ Taxe d'apprentissage

Elle est collectée par l'ANFA qui est l'organisme de branche. L'AFORPA perçoit des reversements en milieu d'exercice. La taxe d'apprentissage est affectée au fonctionnement des CFA et un excédent ne peut être reporté que dans le cadre d'un projet spécifique.

✓ Fonds de professionnalisation

Les fonds de professionnalisation comprennent :

- Les facturations adressées aux entreprises au titre des contrats de professionnalisation,
- Les transferts de professionnalisation ou fonds d'alternance issus de la branche automobile.

Le résultat des contrats de professionnalisation est déterminé dans l'ORGANISME GESTIONNAIRE comme cela est indiqué ci-après, tandis que les fonds d'alternance sont affectés à l'activité "apprentissage".

Le déficit éventuel de l'activité "contrats de professionnalisation" peut être couvert en tout ou partie par des affectations de taxe fiscale.

✓ Subvention de la région

Cette subvention représente 80 % du budget théorique d'un CFA pour 2015. Le montant de cette subvention est déterminé en fonction du nombre d'heures d'enseignement dispensées par diplôme.

✓ Taxe fiscale

Cette taxe perçue par l'ANFA est instituée pour participer au développement de la formation professionnelle et se trouve reversée à l'AFORPA en fonction des besoins exprimés dans des budgets.

L'affectation des ressources est faite en fonction des objets. Les factures de contrats de professionnalisation sont affectées aux sections analytiques prévues à cet effet dans les CFA / UFA pour être, en fin d'exercice, rattachées aux résultats de la professionnalisation calculés dans l'ORGANISME GESTIONNAIRE, les subventions régionales, la taxe d'apprentissage et les fonds d'alternance étant, quant à eux, affectés à l'apprentissage.

pour identification
Commissaire aux Comptes

Enfin, conformément aux dispositions du plan comptable applicables aux organismes de formation, une ventilation des ressources est présentée ci-après :

TABLEAU I
RESSOURCES DE L'AFORPA

Nature des ressources	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Prestations de services	407 150	342 797	370 870
Education Nationale	-	-	-
Subventions Conseil Régional	3 086 402	2 966 015	3 843 444
Subventions Conseil Général	-	-	-
Autres subventions	10 860	-	1 305
Taxe d'apprentissage	1 987 285	3 801 630	3 398 916
Taxe fiscale	1 855 763	476 613	634 547
Fonds d'alternance	50 826	263 288	383 720
Autres produits	907 338	1 182 623	1 069 379
TOTAL	8 305 623	9 032 966	9 702 181

TABLEAU II

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

Finalité des actions	Volumes financiers			
	N		N-1	
	Montant en euros	en %	Montant en euros	en %
Diplômantes ⁽¹⁾	6 991 135	100%	7 507 546	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant ⁽²⁾		0%		0%
TOTAL	6 991 135	100%	7 507 546	100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués.

(2) Certificats de branche, attestations.

TABLEAU III

CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Conventions	Subventions 2015	Solde au début de l'exercice	Mouvements sur l'exercice	Solde en fin d'exercice
Conseil Régional (fonctionnement 2015)	2 905 707	-249 785	397 622	147 837
Conseil Régional (autres)	191 555	41 528	30 561	22 089
Montant reçu	2 877 336			
Montant à recevoir	219 926	-208 257	428 183	219 926

Note 4.2 - Charges de fonctionnement

Pour la présentation des comptes annuels, l'association répartit les dépenses en deux sections distinctes :

- Dépenses de l'ORGANISME GESTIONNAIRE,
- Dépenses relatives aux CFA.

Pour les besoins comptables spécifiques aux CFA, des règles de présentation des résultats analytiques ont été mises en place. Elles peuvent être résumées comme suit :

Pour chaque UFA ou CFA, quatre sections analytiques ont été créées :

- Apprentissage,
- Contrat de professionnalisation,
- Restauration,
- Hébergement.

Pour l'affectation des dépenses, chaque établissement se voit attribuer une clé de répartition. Cette clé tient compte de l'établissement lui-même, ainsi que des statuts de formation (pré-apprentissage, apprentissage, professionnalisation).

Cela permet, en fin d'année, d'établir un coût global par établissement tous statuts confondus, ainsi qu'un coût global de l'ORGANISME GESTIONNAIRE. Néanmoins, pour la présentation des comptes, l'activité "pré-apprentissage et apprentissage" doit être affectée dans le CFA et l'activité "professionnalisation" doit être affectée à l'ORGANISME GESTIONNAIRE.

Il convient donc, dans le CFA et l'ORGANISME GESTIONNAIRE, de séparer ces deux activités en fonction des effectifs et des heures de formation relatifs à chaque statut.

Des écritures de transfert sont comptabilisées en fin d'année pour réaliser cette opération.

Note 4.3 - Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'association comprend le résultat de l'activité "contrats de professionnalisation" qui ressort dans la section de l'ORGANISME GESTIONNAIRE.

En application du plan comptable des CFA, l'excédent éventuel des recettes sur les dépenses est porté au passif en dettes fiscales et sociales.

Dans le cas d'une insuffisance de recettes en comparaison des dépenses d'un exercice, un produit à recevoir peut être comptabilisé à l'actif dans l'hypothèse d'un accord de la région.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

NOTE 5 - Autres informations**Note 5.1 - Engagements de retraite**

D'une façon générale, la gestion des engagements de retraite de l'AFORPA a fait l'objet d'une externalisation. L'association cotise auprès d'un organisme social (IRP AUTO) chargé de constituer un fonds destiné au financement des indemnités de fin de carrière.

Note 5.2 - Informations relatives aux rémunérations

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 €uros, recevant une ou plusieurs subventions d'une ou plusieurs collectivités publiques dont le montant cumulé est supérieur à 50 000 €uros, doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations ainsi que les avantages en nature perçus sur l'exercice par les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association. Cette disposition est applicable à l'association.

Au cours de l'exercice 2015, le montant des rémunérations concernées par ce texte et versées par l'AFORPA s'élève à :

- Rémunération globale	22 040 €uros,
- Avantages en nature	Néant.

L'indemnité allouée au Président est versée au titre de ses fonctions de responsable des relations extérieures.

Note 5.3 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Au cours de l'exercice 2015, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 18 000 €uros.

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	18 000 €uros,
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission	Néant.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Note 5.4 - Effectifs salariés

Les effectifs des salariés de l'AFORPA à fin 2015 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Cadres	Agents de maîtrise (Administratif)	Agents de maîtrise (Enseignants)	Employés	Total
Effectif total au 31 décembre 2015	11	17	65	7	100
Dont CDD	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTE 6 - Notes complémentaires sur le bilan actif

Note 6.1 - Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 420		2 420
Actif circulant et charges constatées d'avance	548 503	548 503	
TOTAL	550 923	548 503	2 420

Note 6.2 - Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	35 015
Autres créances	12 469
Disponibilités	
TOTAL	47 484

Note 6.3 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTE 7 - Notes complémentaires sur le bilan passif

Note 7.1 - Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	129 390		15 000	114 390
Dépréciations				
TOTAL	129 390		15 000	114 390

Note 7.2 - Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	271 934	271 934		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	192 624	192 624		
Dettes fiscales et sociales	2 980 701	2 980 701		
Dettes sur immobilisations	9 065	9 065		
Autres dettes	274 618	274 618		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 728 942	3 728 942		

Note 7.3 - Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	91 276
Dettes fiscales et sociales	462 825
Autres dettes	
TOTAL	554 101

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTE 8 - Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Note 8.1 - Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Produits non encore facturés	35 015
TOTAL	35 015

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Organismes sociaux - produits à recevoir	1 886
Produits à recevoir	10 583
TOTAL	12 469

Note 8.2 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	72 966
TOTAL	72 966

Note 8.3 - Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues	82 212
Factures d'immobilisations non parvenues	9 065
TOTAL	91 276

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés payés	198 311
Charges sociales sur congés payés et primes	112 742
Charges à payer	120 087
Charges à payer	28 135
Etat - taxe sur les salaires	3 551
TOTAL	462 825

pour identification
Commissaire aux Comptes